



Mariage d1 algerie-ne résident en alg avec un alg résident en fra

Par **iyaddadi**, le **09/09/2013** à **00:16**

bjr tt le monde , je suis un algerien resident en algerie ma fille est marier en algerie avec un algerien résident en france (grenoble) , svp comment peut etre regrouper familiale pour rejoindre son mari en france , et c'est quoi les procédures et documents a fournir ? a qu'elle région je les dépose en france et en algerie , combien du temps et la durée des procédures et l'accord , svp je suis en attente de vos réponses , merci encore

Par **sheryne77**, le **10/09/2013** à **13:33**

bonjournsésolé , vous ne pouvez rien fairernc est à son mari de faire une demande de regroupement familiale sil a un titre de sejour,mais sil a la nationalité française pareil c est à lui de vous envoyer ses papier pour demander le visasrnen attendant est ce que le mariage fait en algerie a été transcrit en fance a Nante?rnje comprend bien votre interet mais en france c est son mari qui fait les demarche sil souhaite qu elle le rejointrndans le cas ou il sont en mauvais relation cela s annonce difficile j espère que nonrnvous souhaitant bon courage je reste à votre disposition pour un complement d information ou orientation mon encouragement à votre fille

Par **sheryne77**, le **10/09/2013** à **13:35**

bonjourrnje vous conseille d écrire dans la rubrique droit des étranger c est plus adapté

Par **iyaddadi**, le **13/09/2013** à **21:16**

slt; merci de votre réponses , vous etes très gentille , enfin j'attend encore des réponses et des solutions please , merci encore